
MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES

DECRET N° 70/323 / ETR/D.AGPM du 16/10/70

SECRETARIAT GENERAL

portant nomination de Mr. AKOUALA Maurice en
qualité de Secrétaire d'Ambassade du Congo à
JERUSALEM (Israël)

DIVISION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE, DU PERSONNEL ET DU
MATERIEL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT;

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;
VU le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du
Ministère des Affaires Etrangères;
VU le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun
des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République
Populaire du Congo;
VU les décrets 62/287 du 8 Septembre 1962 et 67/116/ETR/D.AGPM
du 16 Mai 1967 fixant la rémunération des Agents Diplomatiques et
Consulaires de la République Populaire du Congo à l'Etranger et aux
Ambassadeurs Itinérants;
VU le décret n° 67/182 du 16 Mai 1967 réorganisant les struc-
tures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger;
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères;
Le Conseil d'Etat entendu;

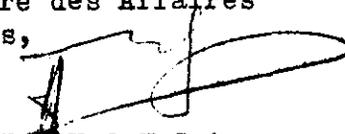
D E C R E T E

Art. 1er.- Mr. AKOUALA Maurice, Commis Principal des SAF de 4ème
échelon, précédemment en Service à la Direction du Protocole d'Etat,
est nommé Secrétaire d'Ambassade de la République Populaire du Congo
à JERUSALEM (Israël).

Art. 2.- Les Ministres des Affaires Etrangères, des Affaires Socia-
les, de la Santé et du Travail, le Ministre des Finances et du Budget
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent
décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service
de l'intéressé à Jérusalem, sera enregistré et publié au Journal Of-
ficiel de la République Populaire du Congo.-

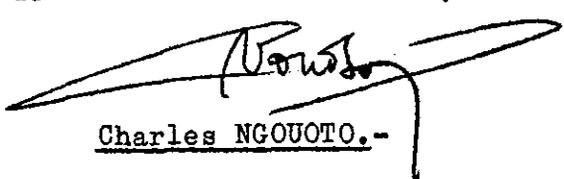
Par. le Président de la
République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat
Le Ministre des Affaires
Etrangères,

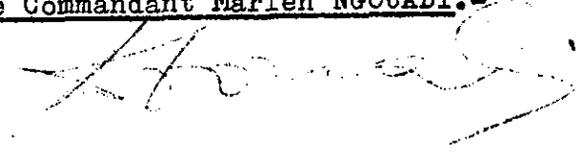
BRAZZAVILLE, LE 16 OCTOBRE 1970

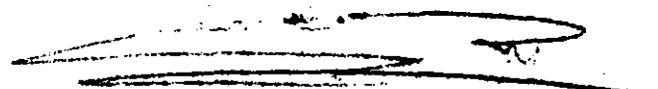

A. I. KONGA.-

Le Commandant Marien NGOUABI.-

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail,


Charles NGOUOTO.-


P. Le Ministre des Finances
et du Budget, en
mission
Le Vice-Président du
Conseil d'Etat


Commandant A. RAUL.-